

## **Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 17 juin 2013, à 19h30 au Club Nautique.**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19h30, madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère et maire suppléant procède à l'ouverture de la séance. Elle constate qu'il n'y a pas quorum et informe les citoyens que l'assemblée est ajournée au jeudi 20 juillet 2013, à 16H00. Seule madame Hélène D. Michaud, conseillère y est présente.

### **SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 20 JUILLET 2013**

A une séance d'ajournement tenue le 20 juillet 2013 à 16H00 au Club Nautique.

#### **1. OUVERTURE**

Étaient présents :

Madame la maire suppléant	Johanne Tremblay-Côté, conseillère
Madame la conseillère	Hélène D. Michaud
Monsieur le conseiller	Alain Royer

Absences motivées :	Denis Racine, maire
	François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et madame Johanne Tremblay-Côté, maire suppléant, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 4 personnes.

- 1. Ouverture**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2013**
- 5. Correspondance : Voir liste**
- 6. Trésorerie :**
  - 6.1 Rapport financier au 31 mai 2013
  - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 5 – mai 2013 »
  - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - juin 2013 »
- 7. Dépôt de documents**
  - 7.1 Liste des permis émis pour le mois de mai 2013
  - 7.2 Certificat de conformité émis par la MRC de Portneuf concernant le règlement #306 concernant l'identification et la caractérisation des zones humides et modifiant le plan d'urbanisme no 120
  - 7.3 Certificat de conformité émis par la MRC de Portneuf concernant le règlement #307 visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal sur pieux ou pilotis et amendant le règlement de construction numéro 124
  - 7.4 Certificat de conformité émis par la MRC de Portneuf concernant le règlement #308 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 256 afin d'y assujettir les travaux concernant les entrées privées sur l'ensemble des zones sur le territoire de la Ville de Lac Sergent
  - 7.5 Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal de la séance du 8 mai 2013
  - 7.6 État des résultats au 31 mai 2013
- 8. Avis de motion**
- 9. Règlements**
- 10. Résolutions**
  - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
  - 10.2 Lotissement – demande de permis 2013-700 – lots 5 503 607 (chemin des Hêtres)
  - 10.3 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2013/2014
  - 10.4 Demande d'aide au déneigement des chemins privés (versement)
  - 10.5 Octroi de contrat de déboisement des aires de construction de l'Hôtel-de-Ville

- AJOUT**
- 10.6 Achat de publicité concernant l'info Club 2013 produit par l'Association nautique
  - 10.7 Autorisation d'aller en appel d'offres (**ADM-2013-005**) pour la construction de l'hôtel-de-Ville
  - 10.8 Autorisation d'emprunt temporaire / règlement numéro 300 décrétant des dépenses pour la construction d'un bâtiment municipal et un emprunt de 400 000\$
  - 11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
  - 12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
  - 13. **Deuxième période de questions**
  - 14. **Clôture de la séance**
  - 15. **Levée de l'assemblée**
- 

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame Johanne Tremblay-Côté, maire suppléant, fait la lecture de l'ordre du jour.

**13-06-117** **II EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

- AJOUT**
- 10.8 *Autorisation d'emprunt temporaire / règlement numéro 300 décrétant des dépenses pour la construction d'un bâtiment municipal et un emprunt de 400 000\$*

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2013**

Séance ordinaire du 21 mai 2013

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**13-06-118** **IL EST PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2013 soit adopté tel que présenté;

**QUE** Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

**5. CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière dépose la liste de correspondance du mois de juin 2013.

**6. TRÉSORERIE**

**6.1 RAPPORT FINANCIER AU 31 MAI 2013**

Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 31 mai 2013.

**13-06-119** **II EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ledit rapport financier au 31 mai 2013 soit adopté tel que lu.

**6.2** APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 5 / MAI 2013

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 5 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 60 851.16 \$.

13-06-120

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ladite liste de chèques émis pour le mois de mai 2013 soit adoptée tel que présentée.

**6.3** PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – JUIN 2013

Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de juin 2013.

13-06-121

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes à payer au montant **7 875.43 \$** liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de **7 875.43 \$**.

---

Josée Brouillette,  
Directrice générale et secrétaire trésorière

**7. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**7.1** Liste des permis émis pour le mois de mai 2013

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois de mai 2013, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois de mai 2013 soit annexée au présent procès-verbal.

**7.2** Certificat de conformité émis par la MRC de Portneuf concernant le règlement #306 concernant l'identification et la caractérisation des zones humides et modifiant le plan d'urbanisme no 120

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, le certificat de conformité de la MRC de Portneuf pour le **Règlement #306** concernant l'identification et la caractérisation des zones humides et modifiant le plan d'urbanisme no 120.

**7.3** Certificat de conformité émis par la MRC de Portneuf concernant le règlement #307 visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal sur pieux ou pilotis et amendant le règlement de construction numéro 124

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, le certificat de conformité de la MRC de Portneuf pour le **Règlement #307** visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal sur pieux ou pilotis et amendant le règlement de construction numéro 124.

- 7.4 Certificat de conformité émis par la MRC de Portneuf concernant le règlement #308 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 256 afin d'y assujettir les travaux concernant les entrées privées sur l'ensemble des zones sur le territoire de la Ville de Lac Sergent

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, le certificat de conformité de la MRC de Portneuf pour le **Règlement #308** modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 256 afin d'y assujettir les travaux concernant les entrées privées sur l'ensemble des zones sur le territoire de la Ville de Lac Sergent.

- 7.5 Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal de la séance du 8 mai 2013

Mme Johanne Tremblay-Côté, maire suppléant dépose pour être annexé au présent procès-verbal, le compte-rendu de la rencontre du 8 mai 2013.

- 7.6 États des résultats au 31 mai 2013

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport budgétaire au 31 mai 2013 et une copie est remise aux membres du Conseil.

## 8. AVIS DE MOTION

## 9. RÈGLEMENTS

## 10. RÉSOLUTIONS

- 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

### **Permis d'aménagement d'un quai – 2038, chemin du Tour-du-Lac Sud**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 6 juin 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-06-122

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

### **Permis de rénovation – 2160, chemin du Tour-du-Lac Sud**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 6 juin 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

13-06-123

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

---

**Permis de réparation – 56, chemin de la Montagne**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 6 juin 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-06-124

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

---

**Permis de rénovation– 2014, chemin du Tour-du-Lac Sud**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 6 juin 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-06-125

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

---

**Permis de clôture – 190, Vieux-chemin**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 6 juin 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-06-126

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

---

10.2 Lotissement – demande de permis 2013-700 – lots 5 503 607 (chemin des Hêtres)

**ATTENDU QUE** madame Delphine Chanloy et monsieur Thierry Malbrunot ont déposé le 8 mai 2013 une demande de lotissement afin de remplacer les lots 3 514 246 et 5 198 322 afin de créer un lot unique 5 303 607, au cadastre officiel du Cadastre du Québec;

**ATTENDU** les dispositions des règlements numéro 273 et 276 modifiant les règlements de zonage (numéro 122) et de lotissement (numéro 123);

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-06-127

**QUE** le Conseil approuve le plan de lotissement (demande de permis 2013-700), préparé par madame Élisabeth Génois, arpenteur-géomètre en date du 7 mai 2013, portant le numéro de minute 10643;

**QUE** ledit projet est conforme au Règlement de lotissement en vigueur;

**QUE** l'inspecteur municipal est autorisé à émettre le permis de lotissement requis.

10.3 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2013/2014

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-06-128

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Lac Sergent approuve les dépenses pour les travaux à exécuter (amélioration de chaussée, travaux de drainage, bordure et accotements) sur les chemin Tour-du-Lac Nord, Tour-du-Lac Sud, de la Montagne, des Sous-Bois et de l'Ancienne-Gare pour un montant subventionné de 41 500 dollars conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

**QUE** les travaux seront exécutés dans les meilleurs délais conformément aux présentes dépenses sur les chemins précités dont la gestion incombe à la Ville de Lac Sergent;

**QUE** le dossier de vérification sera constitué.

10.4 Demande d'aide au déneigement des chemins privés (versement)

**ATTENDU** la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

**ATTENDU** qu'il y est inscrit que le remboursement est effectué sur présentation des pièces justificatives;

**ATTENDU** que la municipalité doit s'assurer avant d'effectuer un déboursé que les parties respectent les exigences;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-06-129

**QUE** la Ville de Lac Sergent accepte de verser les contributions maximales suivantes jusqu'à concurrence des montants corroborés par les factures :

<b>Chemins Demandeurs</b>	<b>Distance admissible (m)</b>	<b>Contribution admissible</b>
Chemin des Hêtres Association des propriétaires du Domaine des Hêtres	1 189.24 (mètres)	<b>8 121.75 \$</b>

10.5 Octroi de contrat de déboisement des aires de construction de l'Hôtel-de-Ville

**ATTENDU** le projet de construction en cours de l'Hôtel-de-Ville sur le lot 3 514 535 appartenant à la Ville de Lac Sergent;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de procéder avec le déboisement dudit terrain;

**ATTENDU QUE** les firmes suivantes nous ont fait parvenir une soumission de travaux :

	<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>Contrat</b>	
		<b>option 1</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Services d'arbres Portneuf	7 240.00 \$	<b>8 324.19 \$</b>
<b>2</b>	Les Bois D.M. Jean inc.	4 500.00 \$	<b>5 173.88 \$</b>
<b>3</b>	Yvon Laganière	6 000.00 \$	<b>6 898.50 \$</b>

13-06-130

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le contrat pour le déboisement du lot 3 514 535 soit octroyé à la firme « Les Bois D.M. Jean inc. » au montant de 4 500 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 376-1001 – Immobilisations – HDV construction.

10.6 Achat de publicité concernant l'info Club 2013 produit par l'Association nautique

13-06-131

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association Nautique du Lac Sergent réalise, à chaque année, un cahier couleur « Info-Club » concernant la programmation de leurs activités;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Ville de Lac-Sergent verse à l'Association Nautique un montant de \$250.00 pour l'achat d'une publicité dans leur cahier annuel 2013.

**QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soit chargé au poste budgétaire 213-03-40 – Administration – Publicité et information.

10.7 Autorisation d'aller en appel d'offres (ADM-2013-005) pour la construction de l'hôtel-de-Ville

13-06-132

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'AUTORISER** la secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres, afin d'obtenir des offres de services professionnels pour la construction de l'hôtel-de-Ville tel que stipulé au cahier de charges préparé par la firme d'architecte Régis Côté & associés et ce, conformément à la politique de gestion contractuelle;

**AJOUT**

10.8 Autorisation d'emprunt temporaire / règlement numéro 300 décrétant des dépenses pour la construction d'un bâtiment municipal et un emprunt de 400 000\$

**ATTENDU** les termes de l'article 567 de la Loi sur les cités et villes autorisant à décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

**EN CONSÉQUENCE** il est

13-06-133

**PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la secrétaire-trésorière soit autorisée à emprunter temporairement les sommes nécessaires pour faire face aux dépenses engagées aux termes du règlement no 300, décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 400 000\$.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Johanne Tremblay-Côté, maire suppléant, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

13-06-134

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la séance soit levée à 16h35.

**Certificats de crédits**

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_ (date)**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Johanne Tremblay-Côté**  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière